Chapitre 2

La néologie

0. Introduction

Au premier chapitre, nous avons examiné la situation terminologique arabe dans une perspective aménagementale. L'étude était, en somme, une analyse du rôle, des problèmes et des perspectives d'une terminologie de type traductionnel dans un contexte d'aménagement linguistique.

Comme la néologie occupe une place de choix dans l'aménagement terminologique, le présent chapitre traitera des aspects théoriques de la néologie. En effet, toute communauté linguistique qui agit et interagit avec les autres communautés linguistiques donne et reçoit des services, des objets et des connaissances. À ce titre, toute communauté fait face, de manière continue, à de nouvelles notions qu'elle sent le besoin de nommer. L'adaptation à ces nouvelles réalités matérielles et cognitives, adaptation qui est par ailleurs synonyme d'évolution, retrouvera sa contrepartie dans une adaptation linguistique: la néologie.

1. Néologie et néologisme

Dans cette partie de l'étude, nous nous proposons de définir les concepts de néologie et de néologisme à travers l'analyse critique et synthétique d'un certain nombre de travaux. La diversité des analyses découlant de la diversité d'optiques et d'écoles nous permettra de rassembler les diverses définitions, de faire la lumière sur leurs traits distinctifs et d'en dégager les limites.

De manière générale, la néologie est un acte conscient ou inconscient de création lexicale ou terminologique. Le néologisme est le résultat d'un acte de néologie. Certaines études terminologiques ont consacré les termes de *néologie* et de *néologisme* pour les nouveaux mots

de la langue commune, et les termes de *néonymie* et de *néonyme* pour les termes crées en langues de spécialités. Toutefois, l'usage des termes *néonymie* et *néonyme* demeure encore limité. Quel que soit l'usage adopté, les chercheurs s'entendent sur une définition générale. Cependant, un examen approfondi des définitions laisse entrevoir des divergences fondamentales quant à l'orientation et à la conception de ces définitions. En effet, nous relevons deux tendances opposées: une tendance diachronique reliée aux travaux de Nyrop et Darmesteter et une tendance synchronique reliée aux travaux de Guilbert, Rey et Boulanger. Le caractère diachronique dans l'analyse de Darmesteter ressort de sa conception historique des mouvements sociaux et de leur repérage au niveau du lexique par les apparitions et disparitions; dans l'analyse de Nyrop, il ressort du fait même qu'il place la question au niveau d'une grammaire historique. Pour ce qui est de l'analyse synchronique, Guilbert se place dans une perspective générativiste en considérant la néologie comme procédé ou mode inhérent au système. Rey, opérant dans une perspective lexicologique, oppose le lexique au néologisme. Boulanger pour sa part, traite de la question dans une perspective terminologique internationaliste.

1.1 L'approche diachronique

Darmesteter (1877), reliant la création aux changements sociaux à tous les niveaux, distingue le néologisme de chose ou de mot et le néologisme d'expression ou de sens. Dans cette perspective, le néologisme, selon la taxinomie darmestétèrienne, est ou bien donné par la formation d'une nouvelle unité à partir d'éléments de la langue (français, latin ou grec dans le cas du français) ou d'emprunt, et relève par conséquent de «l'histoire du lexique ou de la grammaire» (32), ou bien il est donné par des créations ayant une fin esthétique et relève par conséquent de «la loi de la critique» (33) et s'explique par des facteurs logiques et psychologiques (12). Retenons pour le compte de Darmesteter que le néologisme est «l'expression de faits nouveaux, de nouvelles idées, de nouvelles façons de sentir les choses qui entraîne avec elle la disparition d'autres mots, les nouvelles idées et leurs expressions faisant oublier les anciennes» et que la néologie est «une force révolutionnaire [qui] répond aux changements de la pensée et son expression» par le

recours à l'emprunt ou à la dérivation ou par «l'inclusion de sens nouveaux dans des formes déjà existantes» (12).

Nyrop, pour sa part, définit le néologisme comme «un mot qui est ou un emprunt ou une création nouvelle» (1936: 5). Il distingue la création primitive et la création conventionnelle. La création primitive, procédé peu courant, consiste à construire un mot de toutes pièces. La création conventionnelle, quant à elle, est constituée par les «procédés suivis régulièrement dans la formation des mots nouveaux» (composition, dérivation, parasynthèse, etc.).

1.2 L'approche synchronique

Avec Guilbert (1973), la néologie concerne la création au niveau de la situation de communication et relève du principe du langage qui réside dans la composante syntaxique. Ainsi, Guilbert place le concept de néologie dans le cadre d'une synchronie dynamique et rejoint, par là même, Saussure dans sa dichotomie langue/parole et Chomsky dans son approche qui lie la création lexicale à la formation phrastique en considérant la néologie comme une composante régie par la compétence et actualisée par la performance. En effet, comme tout acte de parole s'effectue dans le cadre d'une norme, la néologie serait donc inhérente au système. L'introduction de la néologie dans une dynamique phrastique et dans une «symbolisation linguistique par un nombre limité d'éléments d'un nombre illimité de réalités à exprimer» (15) pose le problème de la définition du néologisme en tant qu'élément linguistique. À cet effet, Guilbert place le néologisme dans une situation intermédiaire entre l'unité minimale, le syntagme et la phrase: le mot. Selon Guilbert, le mot constitue la construction qui «donne accès au concept et fait la jonction avec la pensée et le monde, celui [...] qui est le lieu de rencontre entre l'archaïsme et l'innovation» (17). Ainsi, le «changement linguistique répond [...] à la nécessité de la connaissance de l'évolution et à la nécessité de la communication» (15). Guilbert indique, d'autre part, que, comme tout néologisme a un aspect oral et un aspect écrit, les modifications graphiques doivent être considérées comme relevant de la néologie. Selon Guilbert, toujours, le néologisme peut provenir d'un emprunt dans lequel il distingue emprunt en tant que procédé linguistique d'adaptation et xénisme qui réfère à des réalités étrangères. Il distingue, d'autre part, la néologie dénominative qui appartient nécessairement à la langue et

échappe par conséquent au processus dialectique de la diffusion dans la parole précédant l'accession en langue, la néologie stylistique qui est une création fondée sur la recherche de l'expressivité du mot en lui-même ou de la phrase par le mot (1975: 41) et la néologie de langue qui est une formation verbale définie par les règles morphosyntaxiques. Ces règles morphosyntaxiques régissent la combinaison d'éléments ou de morphèmes lexicaux et génèrent les unités nouvelles du lexique (43-4). En somme, dans l'optique de Guilbert, la néologie lexicale se définit par «la possibilité de création de nouvelles unités lexicales, en vertu des règles de production incluses dans le système lexical»; quant à l'étude de la néologie lexicale, elle consiste à «rassembler un ensemble de néologismes apparus dans une période» donnée (31). Enfin, le néologisme est un mot du discours d'aspect écrit ou oral qui résulte d'une combinaison de formes préexistantes ou d'un sens nouveau attribué à une forme déjà existante ou d'un changement graphique ou d'un emprunt.

Rey, pour sa part, donne une définition très large qui stipule que le néologisme est «une unité nouvelle, de nature lexicale, dans un code linguistique défini» (1976: 4). Ainsi, il rejoint Guilbert en plaçant le néologisme entre l'unité minimale et le syntagme, cadre dans lequel s'étend, selon Rey, le domaine de la lexicologie. Cependant, Rey diffère de Guilbert dans la considération de l'acte de parole en ce sens que, partant d'une conception lexicologique, donc normative dans une certaine mesure, il ne considère pas le néologisme du discours comme relevant de la langue. Il remarque que le néologisme permet d'articuler morphologie et lexique, que l'unité du discours, opposée à l'unité de la langue, est un néologisme individuel ou idiolectal et que le néologisme ne peut être dans le lexique que s'il est pris en charge par la collectivité (1976: 9). Par ailleurs, même si Rey reconnaît que l'attestation de l'usage permet au néologisme l'accès au lexique, il n'en demeure pas moins qu'il s'oppose à l'entrée des mots complexes ou syntagmes ne présentant pas de stabilité formelle. Rey reconnaît lui-même que le problème de la stabilité est difficile à définir. Du point de vue lexicographique, un élément qui entre en distribution complémentaire avec d'autres éléments est pris à part comme entrée principale et les combinaisons dans lesquelles il s'intègre constitueront des sous-ensembles (sous-entrées) de cette entrée principale. Par contre, pour le spécialiste, abstraction faite de la stabilité ou de la non-stabilité, chaque combinaison ou groupe

reconnu comme tel est une unité désignative et conceptuelle. De là, Rey a été amené à distinguer l'unité lexicale et l'unité terminologique (10). En ce qui concerne la qualité néologique, Rey met en cause le concept de néologisme; car, dit-il, «il contredit la perspective synchronique» du moment où son repérage se fait entre deux modifications du lexique. Or, même s'il est «théoriquement possible d'envisager un état fonctionnel bref considéré entre deux modifications du lexique, l'objet du néologisme même aurait disparu» (15). Pour cela, Rey propose d'insérer le concept de néologisme dans la prise en considération d'une «synchronie assez ample» pour tolérer les mutations lexicales et, partant, l'apparition de nouvelles unités (15). Pour résumer le point de vue de Rey, nous retenons la définition suivante:

> Le néologisme est une unité du lexique, mot, lexie ou syntagme dont la forme signifiante ou la relation signifiant/signifié est caractérisée par un fonctionnement effectif, dans un modèle de communication de code de la langue. (17)

Par ailleurs, selon le modèle de code choisi, Rey distingue des néologismes en synchronie large et étroite et des néologismes dans un contexte thématique spécialisé ou non spécialisé.

Boulanger (1978), de son côté, voit la néologie sous son angle le plus large. Il distingue deux approches. La première est normative et fait l'objet de la lexicologie et de la lexicographie, tout en l'intégrant dans une dynamique de créativité lexicale. Cette approche vise essentiellement à répondre à des besoins identifiés de protéger et d'enrichir une société et un milieu fondamentalement et historiquement authentique (1979: 36). Il considère le néologisme comme résultant d'un «acte linguistique d'enrichissement» qui consiste à pallier «l'absence d'un signifiant, corriger une faute contre le système de la langue [...], remplacer un anglicisme lexical ou éliminer un emprunt indésirable [...]» (38). La deuxième approche est proprement terminologique. En effet, Boulanger considère que «la néologie joue un rôle [...] social lié à l'évolution des courants qui ont besoin d'être nommés, affinés et aménagés du point de vue linguistique» (37). Pour ce qui du statut néologique d'un mot nouveau, Boulanger considère que n'ont le statut néologique que les unités n'ayant pas été lexicalisées (1978: 32). Pour résumer le point de vue de Boulanger, «le néologisme est une unité

lexicale de création récente, une acception nouvelle d'un mot existant déjà, ou encore, un mot emprunté depuis peu à un système linguistique étranger et accepté dans la langue» (66).

2. Concepts-clés de la néologie

Nous avons vu que la définition des concepts de néologie et de néologisme engendre un certain nombre de problèmes. En fait, nous sommes d'accord de prime abord pour la définition du concept de néologisme comme étant, somme toute, une nouvelle unité lexicale (mot ou terme) formée par les procédés linguistiques dont dispose une langue donnée (procédés morphologiques, morphosyntaxiques, syntactico-sémantiques, sémantiques, morphophonosémantiques). Mais là où les divergences peuvent s'avérer assez difficiles à concilier, c'est au niveau de la définition du néologisme en tant que tel, c'est-à-dire le statut néologique d'une unité lexicale nouvelle. Le concept de statut néologique en implique deux autres, celui de la synchronie et celui de la lexicalisation.

2.1 Statut néologique et synchronie

Guilbert définit la synchronie par le fait même que le néologisme naît de l'acte de parole qui est situé sur un point donné de l'axe synchronique. C'est aussi le point de vue de J.-C. Boulanger dans la mesure où le néologisme n'est pas lexicalisé. Par contre, Rey appréhende le néologisme au niveau du dictionnaire (première apparition du néologisme). Donc, nous sommes en présence de deux synchronies: une synchronie de parole et une synchronie de lexique. C'est ainsi que Rey propose une sorte de synchronie assez étroite mais aussi assez large qui concilie les deux synchronies (de parole et de lexique). Ce type de synchronie ambivalente est en quelque sorte une sonde à l'écoute de l'usage. Elle prend le temps de discerner, dans les néologismes, le proprement lexicalisable et les créations fortuites vouées à la disparition. Nous pouvons conclure que la synchronie s'attache à l'usage et que la qualité néologique d'un néologisme ne réside pas dans le lexique mais bien dans l'usage. Ainsi, la lexicalisation ne serait que l'acte d'institutionalisation qui donne droit de cité au néologisme.

2.2 Statut néologique et lexicalisation

Nous pensons avec Boulanger que l'accès du néologisme au lexique met fin au statut néologique de l'unité nouvelle. Cependant, il ne faut pas considérer la lexicalisation comme un critère universel pour juger du statut néologique d'une nouvelle unité lexicale. En effet, nous pensons que le critère de lexicalisation ne fonctionne que dans les sociétés dont les langues sont de grande diffusion et qui disposent d'instruments linguistiques à fréquence régulière (comme les dictionnaires, les grammaires, etc.). En fait, la restriction découle du fait que, dans certaines langues (ex.: l'arabe), la fréquence d'apparition de ces instruments linguistiques est très basse. Sur un autre plan, il ne se produit pas dans le contexte arabe de textes scientifiques en langue arabe. La question terminologique se posant toujours dans une perspective traductionnelle (traduction de textes ou de lexiques), le néologisme accède à la langue avant même d'accéder à la parole. Ceci implique, en fait, qu'en arabe un néologisme peut demeurer néologique longtemps faute d'arabisation totale de l'enseignement scientifique et technique (composante essentielle à la reproduction de la langue nationale). En effet, c'est à travers l'enseignement que la langue arabe pourra sortir de son état fossile pour devenir véhicule (elle l'est en puissance) et moyen d'accès à la modernité.

3. Néologie et idéologie

Les langues usent des moyens dont elles disposent pour s'adapter aux nouvelles réalités. Mais toutes les langues ne disposent pas des mêmes moyens. Il existe sans doute des langues qui, en raison de leur origine (famille de langues), ont des procédés de création lexicale semblables; mais les langues n'ont pas toutes les mêmes origines. C'est dire que les généralisations que l'on rencontre dans certaines théories linguistiques (la théorie générative par exemple) risquent d'être prises au dépourvu quand elles sont appliquées à une langue comme l'arabe. Parce qu'elles ont été élaborées en fonction des langues indo-européennes, ces théories s'avèrent, dans plusieurs domaines de l'analyse linguistique, impraticables quand elles sont appliquées à des langues dont elles ignorent certaines particularités. L'application des théories linguistiques modernes à la langue arabe doit donc prendre en considération le fait que

l'arabe appartient à la famille des langues sémitiques qui ont une façon particulière de découper le monde et de l'exprimer. C'est pourquoi, nous repoussons, sans en faire une polémique, certaines allégations, sans fondement scientifique véritable, selon lesquelles la langue arabe est incapable d'exprimer les notions véhiculées par les sciences et les techniques modernes, et qui veulent que la présence du duel et l'inaptitude à la composition soient des critères de sous-développement de la langue:

> Objectively viewed, Arabic faces some grave problems if it is to adapt itself to the efficient transmission of technical information. It is burdened with an inadequate and ossified script which needs overhauling and simplification. The present day hesitancy of the language (which has not been true at all times in the past) to borrow directly is a sign of weakness. The inability to prefix and suffix easily and to build combining forms is a serious handicap in a world whose vocabulary is being enlarged every day with compound constructs. But above all, [...] the fundamental question is that of setting up a unified scientific and technical terminology. (Gallagher, 1968: 140)

Sur un autre plan, Zachariev souligne un fait important qui consiste à faire prévaloir l'usage de la langue sur la disponibilité lexicale dans l'aménagement et la consolidation des langues en voie de modernisation:

> Assez souvent, on met en évidence le degré insuffisant de modernisation des langues des pays en voie de développement, c'est-à-dire l'absence de terminologie scientifique, la quantité et la qualité limitées des discours scientifiques. C'est oublier que ce qui importe, ce n'est pas la disponibilité immédiate et préalable des termes scientifiques et techniques mais l'utilisation de la langue pour créer, transmettre, faire la science et la technologie qui engendre le discours scientifique et technique qui modernise la langue. (Zachariev, 1981: 170)

4. Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons tenté de définir les concepts de néologie et de néologisme en confrontant différentes approches. D'une part, nous avons relevé une opposition entre l'approche synchronique et l'approche diachronique. D'autre part, nous avons exploré la question du statut néologique par opposition à celle de la lexicalisation. À ce sujet, nous avons notamment insisté sur la nécessité de distinguer ces deux concepts en situant le statut néologique dans l'usage et la lexicalisation dans le lexique. Cette proposition a l'avantage d'adapter les deux concepts à toutes les réalités sociolinguistique car, d'une part, elle donne ses lettre de noblesse à l'usage et reconnaît, par ce fait même, son libéralisme et, d'autre part, accorde au dictionnaire sa fonction universelle d'instrument d'institutionnalisation lexicale.